Institution Saint-Alyre

LYCÉE GÉNÉRAL ET TECHNOLOGIQUE

Année scolaire 2025/2026

# CIRCULAIRE DE RENTREE 2025

## Classe de terminale générale

- ❒ Organisation de la rentrée scolaire
- ❒ Lectures proposées pour la spécialité HLP
- ❒ Mutuelle Saint Christophe
- ❒ Association sportive
- ❒ Pass Région
- ❒ APEL Saint-Alyre
- ❒ Convention financière
- ❒ *Fiche médicale à renseigner et à remettre au professeur principal le jour de la rentrée*

**INFORMATIONS**

- *Si votre enfant avait une PAI : ordonnance à jour pour la rentrée ; PAP l'an dernier merci de le renouveler auprès du responsable à la rentrée*
- *Un dossier sera remis le jour de la rentrée à votre enfant avec divers documents à signer. Ces documents sont impérativement à signer par les deux parents ayant autorité parentale*

Institution Saint-Alyre

# LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL et CLASSES PREPARATOIRES ECG

**Chef d'établissement : Monsieur Marc SARRAIL**

- **Directeur adjoint : M. Éric GARDY**- e.gardy@saint-alyre.net
- **Assistante administrative** : Mme Lydie MAINIERI – l.moranges@saint-alyre.net
- **Collaboratrices éducatives** :
  - → **classes de 2ndes** : Mme Sabine CHABANIER - s.chabanier@saint-alyre.net
  - → **classes de 1ères** : Mme Charlotte ROS – c.ros@saint-alyre.net (jusqu'en décembre)
    Mme Mathilde FRESSY – m.fressy@saint-alyre.net (à partir de décembre)
  - → **classes de Tales et Prépa** : Mme Carole FRAISE - c.fraise@saint-alyre.net

## Organisation de la rentrée scolaire

### Remise des livres

- Jeudi 28 août de 7h30 à 18h30
- Lundi 1er septembre de 8h à 12h pour les internes

### Rentrée des classes

| Classes | Dates | Observations |
|---|---|---|
| **Prépa 2e année** | Stage de reprise 25, 26, 27 et 28 août 8h-12h et 13h30 -15h30 | Journée d'intégration le mercredi 3 septembre |
| **Prépa 1ère année** | Lundi 1er septembre **9h** | |
| **2ndes - 1ères - Tales** | Lundi 1er septembre **12h** | Prévoir pique nique |

### Internat

- Accueil des internes : Lundi 1er septembre à partir de 8h
- Rencontre Parents - Directeur – Responsable internat – Surveillants internat : Vendredi 12 septembre à 17h

### Informations diverses

- Fin des cours à 16h05 le lundi 1er et le mardi 2 septembre
- Pas de liste de fournitures au lycée
- Trombinoscope et photos de classes les 8 et 9 septembre
- Début des cours d'option : lundi 8 septembre
- Messe de rentrée : date à définir à la rentrée

### Réunions Parents – Équipes pédagogiques (toutes à 17h30)

| | |
|---|---|
| **2ndes** | Jeudi 4 septembre |
| **Tales** | Lundi 8 septembre |
| **1ères** | Jeudi 11 septembre |

**Lectures proposées pour la spécialité Humanités, littérature, philosophie en classe de terminale :**

**Pour se préparer au semestre 1 : la recherche de soi.**
**Ces lectures sont facultatives. Elles vous permettront d'entrer dans les chapitres étudiés au semestre 1.**
**Toutes vos lectures d'été pourront être sources d'échange à la rentrée.**
**Bel été ! S. Miton, enseignante en lettres pour la spécialité HLP.**

en lien avec le chapitre 1 / Education, transmission et émancipation
XIXème siècle : Jules Vallès, L'enfant ; Jane Austen, Orgueils et préjugés ; Charlotte Brontë, Jane Eyre
XXème siècle : Chagrin d'école, Pennac ; Annie Ernaux, La Place ; Grâce et dénuement, Alice Ferney ; Simone de Beauvoir, Mémoires d'une jeune fille rangée ; Les mains libres, Jeanne Benameur, Albert Camus, Le premier homme

en lien avec le chapitre 2 / Les expressions de la sensibilité
Virginia Woolf, Mrs Dalloway ; Rousseau, La nouvelle Héloïse ; Les Hauts de Hurlevent , Emily Brontë ; Marguerite Duras, Moderato Cantabile ; Balzac, Le Lys dans la vallée ; Albert Camus, Noces.

en lien avec le chapitre 3 / Les métamorphoses du moi
W ou le souvenir d'enfance, Perec ; Chanson douce, Leila Slimani ; Le Horla, Maupassant ; L'étrange cas du Docteur Jekyll et de M. Hyde, Stevenson ; Lambeaux, Charles Juliet ; Le Portrait de Dorian Gray, Wilde ; Frankenstein ou le Prométhée moderne, Mary Shelley ; Lorenzaccio, Musset.

Nous vous informons avoir souscrit un contrat d'assurance auprès de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, 1er assureur de l'enseignement privé.

**Ce contrat collectif protège tous les enfants scolarisés dans notre établissement.**
**Votre enfant est protégé à chaque instant et en toutes circonstances (accident, blessures...) qu'il soit à l'école, à la maison ou à des activités extra-scolaires !**

Dès le 1er jour de la prochaine rentrée, votre enfant bénéficiera d'une protection optimale en toutes circonstances, 24h sur 24 et 7 jours sur 7. Retrouvez les avantages de ce contrat dans la documentation de la Mutuelle Saint-Christophe assurances.

## > Téléchargez la documentation

Dès juillet 2025, rendez-vous sur l'Espace Parents de la Mutuelle Saint-Christophe assurances pour obtenir des réponses à toutes vos questions sur l'assurance scolaire, télécharger et imprimer l'attestation d'assurance de votre enfant, ou encore déclarer un accident en ligne.

Saint-Christophe
MUTUELLE D'ASSURANCES

*L'assurance au cœur fraternel*

# L'assurance scolaire de votre enfant

## CHERS PARENTS

Dès le premier jour de la rentrée scolaire 2025-2026, **votre enfant bénéficiera de l'assurance scolaire et extra-scolaire** de la Mutuelle Saint-Christophe assurances, premier assureur de l'enseignement privé.

## Les atouts de l'assurance scolaire de la Mutuelle Saint-Christophe assurances

Une protection à chaque instant : **24h/24, 365 jours par an, y compris pendant les congés.**

**En tous lieux,** qu'il soit à l'école, à la maison, à des activités extra-scolaires... ou en voyage à l'étranger !

**En toutes circonstances** en cas d'accident, de racket à l'école ou sur son trajet...

Grâce au contrat collectif souscrit par votre établissement, vous pouvez profiter d'une assurance scolaire parmi les plus complètes et les plus compétitives du marché .

| Garanties (1) | Prestations |
|---|---|
| **Invalidité permanente :**<br>• inférieure à 66 % - franchise relative (2) 6 %<br>• comprise entre 66 % et 85 %<br>• supérieure ou égale à 86 % | **jusqu'à**<br>45 800 €<br>65 000 €<br>99 500 € |
| **Décès** | 5 000 € |
| **Traitement médical dont forfait hospitalier** franchise relative de 7 jours | 21 000 € |
| **Frais médicaux prescrits non remboursés** par la Sécurité sociale | 155 € |
| **Chambre particulière en cas d'hospitalisation -** franchise relative de 7 jours | 31 € / jour maxi 365 jours |
| **Soins et frais de prothèse :**<br>• appareil d'orthodontie<br>• dentaires (par dent)<br>• auditifs, orthopédiques<br>• traitement d'orthodontie rendu nécessaire par l'accident | 600 €<br>600 €<br>800 €<br>2 100 € |
| **Frais d'optique** - bris de monture, verres ou lentilles | 400 € |
| **Frais de transport** | 305 € |

| Garanties (1) | Prestations |
|---|---|
| **Frais de rapatriement** | 1 600 € |
| **Frais de recherche et de sauvetage** | 10 000 € |
| **Accompagnement psychologique** après un accident grave ou une agression | 50 € / séance maxi 765 € |
| **Frais de remise à niveau scolaire :** cours de rattrapage, frais de garde ou frais de transport - franchise relative de 15 jours consécutifs de scolarité | 50 € / jour maxi 1 900 € |
| **Harcèlement scolaire :** garantie de Protection Juridique en cas de victime de harcèlement scolaire, d'atteinte à la e-réputation | 10 000 € |
| **Racket et agression dans l'établissement ou sur le trajet :** vêtements, clés, papiers administratifs pris en charge sur présentation du dépôt de plainte, une fois par année scolaire | 250 € |
| **Instruments de musique :** bris ou vol durant les cours, prise en charge une fois par année scolaire et sur présentation du dépôt de plainte en cas de vol. Franchise 30 € | 1 100 € |

Pour plus d'informations, votre notice d'information sera disponible sur l'Espace Parents à partir du 01 juillet 2025 :
**https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/rentree-scolaire-2025-2026**

(1) Dans la limite et selon les conditions de la notice d'information.
(2) Franchise relative : si le montant du sinistre est inférieur ou égal au montant de la franchise, il n'y a pas d'indemnisation. Si le montant du sinistre est supérieur au montant de la franchise, le montant total du sinistre est indemnisé.

**Mutuelle Saint-Christophe assurances**
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

# Comment récupérer l'attestation scolaire de votre enfant à partir du 25 août 2025 ?

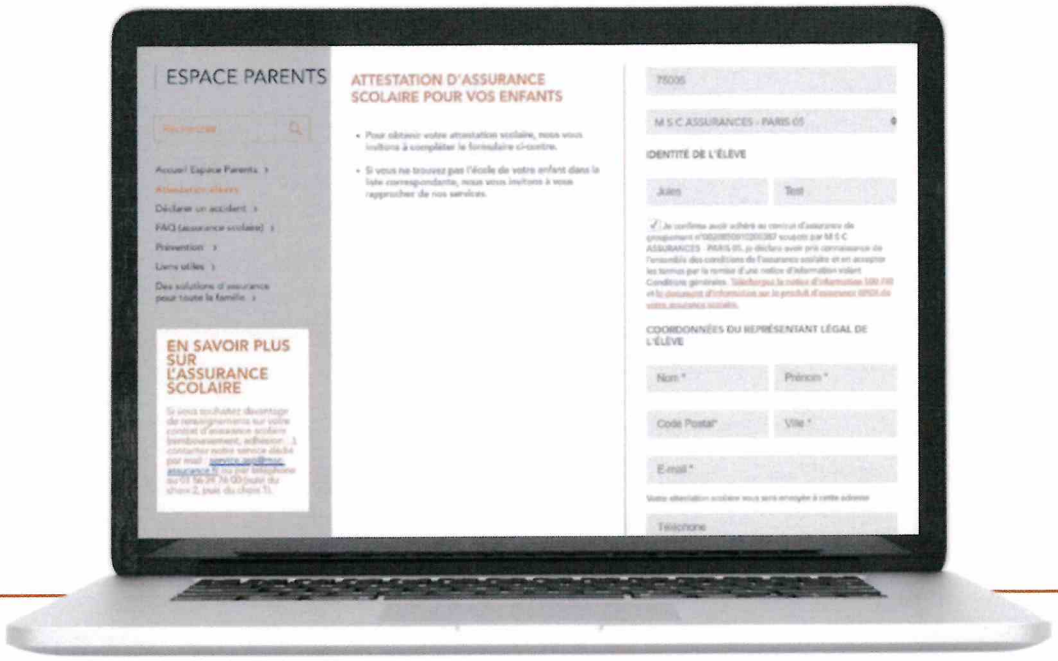


1

Rendez-vous sur **https://www.saint-christophe-assurances.fr/informations-pratiques/espace-parents/attestations-eleves**

2

**Remplissez le code postal** ou département de l'établissement

3

**Choisissez votre établissement** parmi la liste proposée

4

**Renseignez l'identité de votre enfant**

5

**Remplissez vos coordonnées** en tant que représentant légal

**Et c'est tout ! Vous recevrez votre attestation via l'email renseigné.**

Si vous souhaitez davantage de renseignements sur votre contrat d'assurance scolaire (remboursement, adhésion...), contactez notre service dédié par mail :
**service.assurancescolaire@msc-assurance.fr**
ou par téléphone au **01 56 24 76 00** (suivi du choix 2, puis du choix 1).

@AdobeStock

**Mutuelle Saint-Christophe assurances**
277 rue Saint-Jacques - 75256 Paris cedex 05 - Tél : 01 56 24 76 00 - www.saint-christophe-assurances.fr
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables régie par le Code des assurances N° SIREN : 775 662 497

L'Association Sportive propose des activités sportives qui peuvent être **pratiquées à des fins de loisir ou de compétition**.

Les élèves inscrits s'engagent à être **assidus** aux différents entraînements et compétitions.

Ils peuvent également être formés à être arbitre, juge dans le cadre de compétitions scolaires

## MULTIACTIVITES (futsal basket tennis de table...)* Responsable : M. REYNES

*Horaires susceptibles de changer à la rentrée*

Entrainements : Lundi 3ème / 4ème 12h30 à 14h

Jeudi 6ème / 5ème 12h30 à 14h

Licence : AS : 50€

## BADMINTON Responsable : Mme CHABRILLAT

Collège et Lycée :

Entrainements : Mercredi 12h30 à 14h30

Matchs : Mercredi 13h à 17h

## NATATION Responsable : Mme VOLAT

Entraînements : Groupe 1, nageurs UNSS niveau régional : Mercredi de 12 h 45 à 14 h 00

Groupe 2, nageurs UNSS niveau départemental : Mercredi de 13 h 30 à 15 h 00

Compétitions : Mercredi : 12h15 à 17h45

Licence : AS : 50€

## BOXE SAVATE* Responsable : Mlle EPIE

Entrainements : Lundi ou jeudi de 12 h 45 à 14 h 00

Mercredi 12 h 45 à 14 h 30

Matchs : Mercredi 13 h 00 à 17 h 00

Licence : AS : 50€

## PASS DECOUVERTE

Responsables : Mme LE PAPE

Collège et Lycée : Horaires Variables suivant l'activité

Globalement Mercredi 13 h 00 à 16 h 00

Licence : AS : 160€

**PASS DECOUVERTE** donne accès à **différentes activités sportives** ponctuelles dans l'année scolaire.

L'élève s'inscrit au préalable aux différentes sorties qui l'intéressent en fonction du planning annuel. Il n'est pas limité en nombre.

**Un élève peut être licencié au PASS DECOUVERTE et à une activité annuelle sans supplément de cotisation.**

Le planning du PASS sera fait tant que possible en fonction du calendrier compétitif des activités annuelles.

*Exemple d'activités* :

SKI DESCENTE /VTT / CANOE / RANDO RAID /

SQUASH/ ACCROBRANCHE / ESCALADE/ CROSSFITNESS

Institution
# Saint-Alyre

## ASSOCIATION SPORTIVE 2025/2026

**INSCRIPTION Mercredi 17 septembre 2025 13h-15h**

**Compétition** **Découverte**

**Pratiquer à son niveau** **Partager de bons moments**

## Formulaire d'inscription

À remettre sous enveloppe, en indiquant le (s) sport (s) concerné (s) au professeur d'EPS.
AVANT FIN SEPTEMBRE

Je soussigné (e).....
Demeurant à.....

Tel portable pour SMS, URGENCE : .....

Autorise l'élève.....classe.....né (e).....
À faire partie de l'association sportive de SAINT ALYRE.

En outre, j'accepte que les responsables de l'association sportive UNSS autorisent en mon nom, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de besoin.

☐ BOXE SAVATE ☐ MULTIACTIVITES ☐ PASS DECOUVERTE

☐ BADMINTON ☐ NATATION

- Possibilité de s'inscrire au PASS DECOUVERTE et à une autre AS sportive
- Le règlement de la cotisation annuelle est de .....euros

*COTISATION :*
*160 euros PASS DECOUVERTE et 50 euros toutes les autres AS*

□ Joindre cotisation à l'ordre « AS ST ALYRE » **(chèque avec nom de l'élève au dos)**

Fait à .....le...../...../2025 **Signature des parents:**

# PASS' Région

Le Pass'Région, c'est plein d'avantages pour les jeunes de 16 à 25 ans en Auvergne-Rhône-Alpes (sport, culture, santé, aide au permis de conduire, livres scolaires…)

Le **Pass'Région** (qui remplace la carte M'Ra) propose de nombreux avantages aux jeunes de la région Auvergne Rhône-Alpes :

- Culture : cinéma, spectacles, musées, musique…
- Sport avec des réductions sur vos licences sportives
- Santé : formations aux premiers secours, coupons dépistage-prévention
- Livres scolaires (uniquement pour les ex-rhônalpins en 2017/2018)
- Permis de conduire

## Qui peut en bénéficier ?

Vous bénéficiez de **tous les avantages** si vous êtes :

- **élèves ou apprentis jusqu'au niveau Bac**, inscrits dans un lycée, CFA ou MFR de la région Auvergne-Rhône-Alpes.
- **âgés de 16 à 25 ans**, domiciliés en Auvergne-Rhône-Alpes et inscrits dans un organisme de formation à distance (CNED)

Vous bénéficiez de **tous les avantages (sauf manuels scolaires)** si vous êtes :

- **âgés de 16 à 25 ans, inscrits dans un des établissements suivants** : établissements de formations sanitaires et sociales agréées, missions locales, structures pour la jeunesse handicapée (IME, IMPRO), centres de rééducation professionnelle ou structures de placement en hébergement avec inscription en formation
- **inscrits en formation post-Bac** dans un lycée, CFA ou MFR d'Auvergne-Rhône-Alpes (BTS, classes préparatoires…)

## Comment faire ?

**Pour commander votre carte**, rendez-vous sur le site de la Région. Vous pouvez également télécharger l'appli PASS'Région sur Googleplay ou App store.

Avant de vous inscrire en ligne, préparez une photo d'identité scannée au format PNG, JPEG ou PDF avec une taille de fichier inférieure à 2 Mo. Si votre ordinateur dispose d'une webcam, vous pourrez réaliser la photo directement sur le site.

Vous recevrez votre PASS'Région **sous 5 jours**, une fois votre commande validée par votre établissement.

- **Où se renseigner ?** Sur le site dédié aux jeunes de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

apel

Saint-Alyre

# Qu'est-ce que l'APEL :

Avec ses 991 000 adhérents, l'Apel (Association de parents d'élèves de l'enseignement libre) est la plus importante association nationale de parents d'élèves. Nous sommes également la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique.

**L'APEL**, c'est quatre services concrets d'aide à la scolarité et à l'éducation :

- Famille & éducation, le magazine de l'Apel qui, tous les deux mois, apporte aux parents d'élèves des informations pratiques et utiles sur la vie scolaire, les questions éducatives et de société, et les activités de loisirs pour les enfants.
- www.apel.fr, le site internet de l'Apel nationale qui, mis à jour quotidiennement, répond aux interrogations des parents sur la scolarité et l'éducation de leurs enfants.
- Apel Service, un service téléphonique (01 46 90 09 60), où des spécialistes (conseillers scolaires, éducateurs spécialisés, psychologues ...) répondent à toutes les questions des parents concernant la scolarité, l'orientation, les difficultés éducatives rencontrées.
- Le Service d'information et de conseil aux familles, présent dans la plupart des Apel académiques et départementales, qui initie et soutient la mise en place d'actions dans les domaines de l'orientation et du rapprochement entre école et monde professionnel, et accompagne les familles ayant un enfant à besoins éducatifs particuliers.

# Qu'est-ce que l'APEL Saint-Alyre :

C'est une belle équipe de parents bénévoles qui participe concrètement à la vie et à l'animation de l'Institution :

- Animations au sein de l'Institution :
  - Visite du père Noël avec goûters pour Maternelles et Primaires.
  - Galette des rois entre l'Institution, les parents et l'APEL.
  - Présence aux portes ouvertes de l'Institution.
  - Sensibilisation sur les handicaps en primaire avec des prestataires extérieurs.
  - Sensibilisation aux premiers secours en primaire.
  - Forum des métiers pour le lycée.
  - Achat de calculatrices pour les CM2.

    - Animation du réseau des parents correspondants au collège et au lycée.

- Organisation de manifestations :
    - Marché de Noël.
    - Vente des chocolats de Noël.
    - Vente de chocolats de pâques.
    - Kermesse des maternelles et primaires.
    - Tombola pour les maternelles et primaires.
    - Vente de brioches pour l'ADAPEI.
    - Vente de crêpes pour les maternelles et primaires.

- Aide au financement à l'acquisition de matériel et/ou d'outils pédagogiques :
    - Livres scolaires en classe pour alléger les cartables pour nos collégiens.
    - Certificat prévention et secours civiques de niveau 1 pour les 4èmes.
    - Projet d'aménagement de la garderie des maternelles.

- Mise en place d'un annuaire pour les maternelles et primaires

- Présence lors de conseils de discipline

- Participation au conseil d'administration avec l'Institution et OGEC (le président de l'APEL est membre de droit).

L'APEL Saint-Alyre remercie tous les parents, les lycéens et collégiens pour leur temps accordé ! Rien ne peut se faire sans vous !

# L'adhésion à l'APEL Saint-Alyre – Septembre 2025 :

Votre adhésion à l'APEL de 21€ par famille sera prélevée automatiquement sur votre première facture de l'année.

Si vous ne souhaitez pas adhérer à l'APEL Saint-Alyre, vous devez refuser l'adhésion auprès de l'APEL via un mail avant fin septembre.

# PARENT CORRESPONDANT en classe de collège et lycée

La Direction de Saint-Alyre et l'APEL vous proposent de vous impliquer dans la vie de la classe de votre enfant en devenant PARENT CORRESPONDANT, et participer ainsi aux Conseils de classe.

En quelques lignes, les missions et fonctions du Parent Correspondant :

- Vous représentez un lien privilégié entre les familles, l'établissement, l'équipe enseignante
- A ce titre, vous participez aux conseils de classe
- Vous pouvez intervenir comme médiateur à la demande d'un parent ou d'un membre de l'établissement.

Afin de vous aider à exercer votre rôle de Parent Correspondant dans les meilleures conditions, l'APEL vous propose une formation en début d'année scolaire (un samedi matin sur le mois d'octobre).

L'aventure vous tente ? Manifestez-vous lors de la réunion de rentrée des classes en septembre.

Si vous avez une question sur ce rôle de parent correspondant, vous pouvez nous joindre sur notre adresse mail (apel.saintalyre@gmail.com)

# Nous rejoindre :

Un bénévole au sein d'une association de parents d'élèves est un parent qui s'engage librement, sans rémunération, pour représenter les familles et contribuer à la vie scolaire. Cet engagement implique un véritable investissement personnel, notamment par la participation active aux réunions, aux échanges avec l'équipe éducative et aux actions menées pour le bien-être des élèves.

Vous souhaitez faire partie de l'APEL que ce soit de façon occasionnelle, d'intégrer le conseil d'administration, n'hésitez pas à venir nous rencontrer lors de **l'assemblée générale** le samedi 20 septembre matin à l'Institution ou encore nous contacter par mail.

# Nous contacter :

Adresse mail : apel.saintalyre@gmail.com

Nous suivre sur Facebook : Apel Saint-Alyre

Nous suivre sur Instagram : apelsaintalyre63

@APELSAINTALYRE63

Cordialement,

*L'équipe de l'Apel Saint-Alyre*

En quelques photos :

# CONVENTION FINANCIERE 2025 / 2026
# LEGT et LP

| | |
|---|---|
| **Coût de la scolarisation[1]** | |
| Contributions familiales | 1 224 € |
| Caution livres | 100 € (LEGT), 50 € (LP) |
| **Coût de la restauration** | **Forfaits demi-pension (applicables du 15/09/2025 au 05/06/2026)** |
| Forfait 1 j | 235,00 € |
| Forfait 2 j | 472,00 € |
| Forfait 3 j | 687,00 € |
| Forfait 4 j | 902,00 € |
| Forfait 5 j | 1 138,00 € |
| **Repas occasionnels** | |
| Période du 15/09/2025 au 05/06/2026 | 8,71 € |
| Hors période des forfaits | 7,84 € |
| **Repas Food-Truck** | |
| Formule classique | 3,50 € |
| Formule gourmande | 6,56 € |
| Fourmule compléte | 7,84 € |
| **Internat** | |
| Chambre double - Forfait annuel - | 4 285 € |
| Chambre seule - Forfait Annuel - | 4 746 € |
| Rentrées du dimanche soir | 267 € |
| Arrivées occasionnelles le dimanche soir | 26,65 € |
| **Frais Annexes**<br>**Préparation aux examens de l'Université de Cambridge, Cervantès, Goethe Institute et HSK1-2-3** | |
| Préparation | 140 € |
| Support | 40 € |
| Frais d'inscription aux examens | Selon le niveau présenté (de 70€ à 150 €) |
| Cotisation APPEL | 21 € |

[1] **COUT DE LA SCOLARISATION**

La facture annuelle est consultable sur Ecole Directe. Des régularisations éventuelles pourront être effectuées en cours d'année. **Toute sortie anticipée avant la fin de l'année scolaire sera facturée proportionnellement à la durée de présence.** Les périodes de stages sont prises en compte dans le calcul des coûts : aucune déduction supplémentaire ne pourra être accordée. Certains frais supplémentaires pourront être prélevés durant l'année scolaire pour des activités spécifiques (sorties, voyages, certifications…)

## Modalités de règlement de la contribution familiale :

- Par prélèvements automatiques mensuels, sur 10 mois le 8 de chaque mois, **dont 2 prélèvements en septembre et octobre de 80 €.** Le solde sera réparti sur 8 mois de novembre à juin. *(Pour les familles déjà sous prélèvement en 2024/2025, le mandat sera reconduit à partir du 8/09/2025).*
- Par carte bancaire, à réception de la facture en 10/2025, sur Ecole-Directe).
- Paiement en 3 versements :
  - **1/3** à la rentrée scolaire
  - **1/3** le 1er janvier
  - **1/3** le 1er avril

  Par virement, chèque bancaire ou postal, à l'ordre de l'institution Saint-Alyre (merci de noter au dos de votre chèque la référence figurant sur la facture)
- Par chèque, à réception de la facture en 10/2025, à l'ordre de « Institution Saint-Alyre »
- En espèces, à réception de la facture en 10/2025, au service Comptabilité.

## RESTAURATION

### Forfait demi-pension :

L'institution Saint-Alyre propose plusieurs formules de demi-pension, formules qui devront être confirmées après à la rentrée des classes et la communication des emplois du temps. L'objectif poursuivi est clairement de permettre aux familles de gérer au plus près leur budget demi-pension. Ces formules seront effectives du **15/09/2025 au 05/06/2025**. En dehors de cette période, le repas sera facturé 8,71 €, quel que soit le statut des élèves. Les montants des frais de restauration durant ces deux périodes seront à payer sur École Directe.

Attention, les jours de demi-pension sont des jours fixes de la semaine qui doivent être impérativement précisés afin de pouvoir effectuer toutes les prises en compte nécessaire. Tout passage en dehors du ou des jours choisis fera l'objet d'une facturation complémentaire au prix du repas occasionnel de 8,71€.

Les repas non pris en raison des voyages scolaires, stages, …, seront déduits, hors frais fixes, sur la facture de régularisation de fin d'année.

Une franchise de 8 jours et appliquée à toute absence pour maladie. A la demande écrite des parents, une réduction sur les jours complémentaires au-delà de la franchise est faite sur la base de 5 € par repas.

En cas d'arrêt de la scolarité en cours d'année, un remboursement interviendra à compter du premier jour qui suit la date de l'arrêt.

**Les familles devront confirmer leur choix de forfait (2 à 5 repas) au plus tard le 14/09/2025**. Ce choix est fait pour l'année entière. Le montant du forfait sera comptabilisé sur la facture annuelle de la famille.

**Changement de régime** : toute demande de changement de régime en cours d'année devra être transmise au Service Comptabilité (service.comptable@saint-alyre.net) et fera l'objet d'un accord exceptionnel de la Direction (**une seule demande par an sera étudiée**) : **avant le 01/12/2025** pour un changement à compter du 01/01/2026 ou **avant le 01/03/2026** pour un changement à compter du 01/04/2026.

## Repas occasionnels :

- En dehors de la période de forfait demi-pension (qui s'étend du 15/09/2025 au 05/06/2026), les repas occasionnels seront comptabilisés au tarif de **7,84 €/repas**.
- Durant la période de forfait demi-pension (soit du 15/09/2025 au 05/06/2026), les repas occasionnels seront comptabilisés au tarif de **8,71 €/repas.**
- Les repas pris en dehors de la période de forfait demi-pension et les repas occasionnels devront faire obligatoirement l'objet d'un approvisionnement du compte restauration par la famille avant la date du repas pris :
- En cas de perte ou de détérioration de la **carte scolaire d'identité-carte de restauration** et/ou du **badge** fournis par l'établissement, leur remplacement fera l'objet d'une facturation (carte : 10,00 €)

# INTERNAT

Le forfait annuel est calculé toutes charges comprises pour la durée de l'année scolaire, quelle que soit la date de fin des cours. Il inclut, pendant les périodes scolaires :

- Les **petits-déjeuners** du lundi au vendredi
- Les **repas de midi** du lundi au vendredi
- Les **repas du soir** du lundi au jeudi

Les **repas de midi** sont pris dans l'établissement scolaire de l'étudiant et sont inclus dans le forfait annuel d'internat. Les périodes de stages et de fin de cours sont intégrées dans le calcul des coûts : aucune déduction ne pourra être accordée.

# Modalité de règlement Internat :

## Le règlement par prélèvements mensuels est obligatoire pour les frais d'internat, sur 10 mois.

Un **dépôt de garantie de 300,00 €** est demandé ; il est réglé par chèque et débité dès la rentrée, remboursable deux mois après la fin de l'année scolaire en cas de non-réinscription, déduction faite des dégâts (ou dépenses) éventuels imputables à l'étudiant. Il n'est pas remboursé en cas d'exclusion ou de départ volontaire en cours d'année.
Tout départ volontaire de l'internat intervenant à compter du 01/03 de l'année en cours donnera lieu à la facturation totale de l'année à l'internat.
Il est procédé à un état des lieux à l'installation et au départ de l'interne. Si des dégâts sont effectués en cours d'année, la facturation sera à la charge de la famille.

# REDUCTIONS

**REDUCTIONS ACCORDEES SUR LA CONTRIBUTION FAMILIALE :**

L'institution Saint-Alyre aide les familles nombreuses. Elle accorde deux types de réductions sur la contribution familiale qui se cumulent.

**Réduction sur le nombre d'enfants à charge :**

Une réduction pour enfants à charge au 1er septembre 2025, moins de 18 ans ou étudiants de 18 à 21 ans, est accordée **sur la contribution familiale**, sur présentation du livret de famille et d'une attestation d'inscription en enseignement supérieur pour les étudiants.

| Enfants à charge Taux de réduction | 3<br>5 % | 4<br>10 % | 5<br>15 % | 6<br>20 % | 7<br>25 % | 8<br>30 % |
|---|---|---|---|---|---|---|

**Réduction en fonction du nombre d'enfants inscrits à Saint-Alyre :**
A partir de 3 enfants inscrits à l'Institution Saint-Alyre, il est accordé une réduction forfaitaire sur les contributions d'externat quel que soit le niveau (école, collège ou lycée).

| | |
|---|---|
| 3 enfants | **Réduction de 100€ (sur l'aîné, collégien, lycéen ou étudiant)** |
| 4 enfants | **Réduction de 250€ (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet : collégien, lycéen ou étudiant)** |
| 5 enfants et plus | **Gratuité à partir du 5ème enfant quel que soit son niveau, école, collège, lycée et réduction de 250 € (150 € sur l'aîné + 100 € sur le cadet en secondaire ou supérieur).** |

**Une réduction exceptionnelle** peut être demandée. Le dossier de demande d'aide aux familles est à retirer au service comptabilité avant le 16 septembre 2025. En toute circonstance exceptionnelle, vous êtes invités à prendre rendez-vous avec le Chef d'Établissement afin de convenir d'une solution.

Institution Saint-Alyre

# FICHE MÉDICALE 2025/2026

Fiche à remplir par les parents

Attention cette 1ère page (recto) fait office de Fiche d'Urgence et est donc un document NON CONFIDENTIEL, une copie sera stockée dans les bureaux des directeurs adjoints pour des questions de pratique en cas d'accident.

**NOM :** ..... **Prénom :** .....

Date de naissance : ..... Lieu de Naissance : .....

**Classe :** Mon enfant sera: Interne - Demi-pensionnaire - Externe

**Adresse :** .....

.....

Parents ou responsables

**Père** (ou tuteur)

Nom – Prénom .....

Adresse (si différente).....

.....

Profession : .....

Tél domicile : .....

Tél professionnel .....

Portable : .....

**Mère** (ou tutrice)

Nom – Prénom .....

Adresse (si différente) .....

.....

Profession : .....

Tél domicile : .....

Tél professionnel .....

Portable : .....

**Autre personne** à joindre en cas d'urgence : (Nom, prénom, téléphone et lien avec l'enfant)

.....

.....

**En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.**
**La famille est immédiatement avertie par nos soins.**
**ATTENTION : Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné d'un responsable légal.**

NOM, téléphone et adresse du médecin traitant : .....

.....

Date du dernier Vaccin DTP (Diphtérie-Tétanos-Poliomyélite) : .....

**Informations importantes concernant la santé de votre enfant** (rappel : cette page n'est pas confidentielle):

**Antécédents médicaux, chirurgicaux, autres :**

.....

.....

.....

**Allergies (générales, alimentaires, médicamenteuses) :**

.....

.....

.....

**Traitements suivis actuellement :**

.....

.....

.....

**MEDICAMENTS PENDANT LE TEMPS SCOLAIRE :**

Si votre enfant doit prendre un traitement lorsqu'il est à Saint Alyre les médicaments et un double de la prescription médicale doivent être déposés à l'infirmerie. En cas d'urgence il est important d'avoir connaissance de ces éléments ! Pensez à nous avertir de tout changement en cours d'année scolaire.

**NOM : ..... Prénom : .....**

**Informations médicales que vous souhaitez confidentielles** *(n'hésitez pas à rajouter une feuille si vous avez besoin de plus de place) :*

.....
.....
.....

**Autres informations que vous jugez utiles de porter à la connaissance des infirmières (évènements familiaux, sociaux, autres... Consultation spécialisée en cours : psychologue, orthophoniste, etc) :**

.....
.....
.....

- **TRES IMPORTANT :**

Si votre enfant est atteint de **troubles de la santé évoluant sur une longue période** (sans reconnaissance du handicap) : pathologies chroniques, allergies, intolérance alimentaire, ... **vous êtes invités à prendre contact avec la directrice de l'école pour les maternelles/primaires ou les directeurs adjoints pour les collégiens/lycéens pour la mise en place d'un PAI= Protocole d'Accueil Individualisé**. Ce document -qui devra être rempli par votre médecin traitant ou spécialiste- a pour but de faciliter l'accueil de votre enfant en prenant en compte sa situation médicale (traitements ou soins particuliers, protocole d'intervention en cas d'urgence, ...). Il sera diffusé aux directeurs adjoints et adultes susceptibles d'être en contact avec votre enfant, dans le respect du secret médical puisqu'aucun diagnostic ne doit être mentionné. *(BOEN n° 34 du 18.09.2003)*

**Si votre enfant avait déjà un PAI l'an passé merci de remplir et signer l'encadré ci-dessous :**

Je soussigné(e).....
Père, mère, tuteur de l'élève : ..... Classe : .....
Déclare que le Projet d'Accueil Individualisé (PAI) de mon enfant est :

- ☐ à modifier : merci de préciser et de bien reprendre contact avec le service infirmerie:
  .....
  .....
- ☐ à renouveler sans modification (merci de joindre l'ordonnance de l'année en cours et de toujours vous assurer que nous avons des médicaments non périmés)
- ☐ à annuler

**Date et signature :**

- **Mon enfant bénéficiait d'un PAP l'an dernier : OUI NON**

**Le Projet d'Accompagnement Personnalisé (PAP)** concerne les élèves atteints de **troubles des apprentissages évoluant sur une longue période**, sans reconnaissance du handicap (par ex : troubles spécifiques du langage : dyslexie, dysphasie, dyspraxie). C'est un document qui se construit avec le médecin traitant et des bilans paramédicaux en fonction des troubles de l'enfant (orthophoniste, psychologue, psychomotricien, etc)
*(BO n°5 du 29 Janvier 2015)*

➢ Si vous pensez que votre enfant a besoin de la mise en place de ce dispositif d'accompagnement **merci de prendre contact avec le directeur concerné** : primaire, collège, lycée général ou technologique.

- **Mon enfant bénéficiait d'un PPS l'an dernier : OUI NON**

**Le Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS)** est un dispositif **relevant de la MDPH** (Maison Départementale des Personnes Handicapées), ce n'est donc pas l'établissement qui peut le mettre en place, il s'adresse aux élèves reconnus « handicapés » par la CDA (Commission des Droits et de l'Autonomie).

Fait à : ..... Le : .....

**Signatures des parents :**